L'ACTION PASTORALE D'HENRY ARNAULD ÉVÊQUE D'ANGERS (1650-1692)

PAR

ISABELLE BONNOT

licenciée ès lettres

INTRODUCTION

Henry Arnauld est surtout connu pour sa participation active aux querelles jansénistes, et pour les polémiques qui se déclenchèrent autour de son nom au XIX^e siècle. L'action qu'il conduit, de 1650 à 1692, dans le cadre du diocèse d'Angers, illustre le rôle des évêques dans la réforme entreprise par l'Église catholique au XVII^e siècle. Il tente, en effet, d'appliquer dans son diocèse les principes du concile de Trente, et les exemples donnés par Port-Royal. Son idéal l'y engage, les moyens mis en œuvre en sont les premiers signes.

Son action se manifeste tout d'abord par la réforme des communautés religieuses et la défense de l'autorité épiscopale. Son souci de la formation du clergé séculier se situe dans une perspective identique, ainsi que son œuvre en faveur des fidèles, dans le domaine de la foi catholique, de l'éducation chrétienne, de la morale, de la pratique sacramentelle et des œuvres charitables.

SOURCES

L'essentiel des sources provient des Archives départementales de Maine-et-Loire (séries G et H), des Archives municipales d'Angers et de Saumur, des Archives hospitalières, et de la Bibliothèque municipale d'Angers. Le fonds de Port-Royal à Utrecht, les Archives du Vatican, n'ont fourni qu'une documentation annexe. L'absence de certains fonds, archives de l'officialité d'Angers par exemple, a été compensée par la richesse des sources imprimées, en particulier les textes d'Henry Arnauld (mandements et statuts synodaux) ainsi que les mémoires des contemporains. Les

Inventaires sommaires des registres paroissiaux nous ont également beau-

coup servi.

Les séries de la Correspondance politique, Rome, et des Mémoires et documents, France, des Archives du ministère des Relations extérieures sont précieuses pour l'histoire religieuse du diocèse d'Angers. A la Bibliothèque de l'Arsenal, parmi les papiers de la famille Arnauld, les brouillons de sermons et d'exhortations rédigés par Henry Arnauld forment un ensemble remarquable. Les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et les Archives de l'Assistance publique (legs Arnauld de Pomponne) nous ont apporté une contribution mineure.

Parmi les sources iconographiques et archéologiques, un certain nombre

de tableaux et de reliquaires proviennent de collections angevines.

PREMIÈRE PARTIE UN ÉVÊQUE DANS SON DIOCÈSE

PREMIÈRE SECTION

HENRY ARNAULD, ÉVÊQUE D'ANGERS

Du monde à l'épiscopat (1597-1649). – Né en 1597, Henry Arnauld suivit les traces de son père, Antoine Arnauld, en faisant des études de droit, puis, grâce à son frère, Robert Arnauld d'Andilly, devint, en 1621, secrétaire du cardinal Bentivoglio à Rome. A son retour, nommé abbé commendataire de Saint-Nicolas d'Angers (1623) et consacré prêtre (1624), il n'en continua pas moins à vivre à Paris et dans le monde. Élu évêque de Toul par le chapitre cathédral en 1637, nommé par le roi, il ne put recevoir ses bulles, la nomination à ce siège étant encore soumise aux règles du concordat de Bologne et le pape s'y refusant.

Cependant, après une nouvelle mission diplomatique à Rome (1645-1648) et en récompense de ses services, il fut nommé le 30 novembre 1649 à l'évêché d'Angers, vacant par la mort de Claude de Rueil.

Henry Arnauld et la Fronde. - Confronté dès sa nomination aux problèmes d'une guerre civile, l'évêque d'Angers y manifesta à la fois sa fermeté politique et son sens de la charité. Partisan déclaré du roi et de Mazarin, le prélat, qui avait été sacré à Port-Royal de Paris le 29 juin 1650, se heurta, après un accueil triomphal dans sa ville, aux positions des frondeurs, en particulier du duc de Rohan. Cette hostilité culmina le 21 janvier 1652, au point qu'Arnauld, ne pouvant rentrer à Angers, dut momentanément se réfugier à Saumur. Le calme rétabli, l'éveque put engager fermement une action commencée en pleine guerre.

Le diocèse d'Angers en 1650. – Le diocèse d'Angers est d'importance moyenne (462 paroisses). Son homogénéité apparente cache une diversité régionale propre à la province d'Anjou et une diversité religieuse que manifeste la présence de protestants à Angers, Sorges, Baugé et Saumur. La capitale du diocèse représente un intense foyer spirituel.

Le droit de présentation aux cures de paroisse, que l'évêque ne maîtrise pas totalement, limite ses droits d'intervention; c'est, par exemple, le cas pour six paroisses soumises à l'exercice de la loi diocésaine par le chapitre de la cathédrale sur le territoire exempt de Saint-Florent-le-Vieil. Enfin, l'œuvre stimulante menée par son prédécesseur reste inachevée. Henry Arnauld se situe dans cette lignée.

DEUXIÈME SECTION

UN ÉVÊQUE DANS LA TRADITION DU CONCILE DE TRENTE

L'homme et ses qualités. – Bon et sensible, mais impulsif et passionné, Arnauld imprime à ses actes la diversité de son caractère. Son éloquence baroque, qui puise aux sources de la rhétorique, en fait un homme de son temps, au style toutefois personnel et séduisant par la richesse des images employées (le feu, l'eau) et la vigueur du ton (thèmes de la pénitence, de la Grâce). Sa culture, plus religieuse que profane, emprunte aux textes des pasteurs de l'Église plus qu'aux théologiens : saint Paul est le plus souvent cité dans ses exhortations synodales comme dans ses entretiens aux religieuses.

L'idéal épiscopal. – L'évêque d'Angers voit dans le concile de Trente une entreprise propre à faire revivre l'ordre et la discipline de l'Église primitive. Saint Charles Borromée en est pour lui l'expression pastorale la plus fidèle, le Stimulus pastorum de Barthélemy des Martyrs, le guide le plus exact. Représentant Jésus-Christ sur terre, l'évêque, fortifié grâce à l'Esprit-Saint par l'onction du sacre, doit avant tout assurer le salut des âmes. Cette mission, à laquelle collaborent les curés de paroisse, l'attache irrémédiablement à son diocèse «comme un père à ses enfants» et lui impose des devoirs.

La vie d'un évêque. - Arnauld réside dans son diocèse jusqu'à sa mort et y donne l'exemple d'une vie austère dont le train s'accomode des médiocres ressources du temporel. Son emploi du temps est consacré à Dieu (cérémonies liturgiques) et à ses diocésains (visites et déplacements).

TROISIÈME SECTION

MOYENS D'ACTION

L'entourage d'Henry Arnauld. - L'abbé Antoine Arnauld, neveu de l'évêque, mal vu des jansénistes qui accusent son oncle de népotisme,

lui sert à la fois d'intendant à Angers et d'homme d'affaires à Paris. Balthazard Musard, jouant un rôle qui dépasse celui de simple secrétaire, est également fort critiqué. Certains aumôniers (Pierre Ripoche en particulier) sont aussi accusés de jansénisme ou d'intrigues par les ennemis de l'évêque. Tous n'en demeurent pas moins des serviteurs fidèles et utiles à Henry Arnauld qu'ils déchargent des soucis matériels.

Les auxiliaires du gouvernement épiscopal. - Le chapitre de la cathédrale, «conseil» théorique de l'évêque, se révèle en fait un corps sclérosé, hostile à l'esprit de réforme d'Arnauld. Des questions mineures opposent l'évêque au chapitre : choix des prédicateurs à la cathédrale, examen des curés par les archidiacres, préséances et rites liturgiques. Celles, capitales, de la résidence des chanoines dans leurs cures et de l'interdiction du cumul des bénéfices, sont résolues à l'avantage d'Arnauld (arrêt du Parlement du 9 juin 1654). Les querelles qui ralentissent la réforme incitent l'évêque à user d'un conseil restreint, indépendant du chapitre, et qui lui est acquis.

Délégués de l'évêque, les archidiacres l'aident dans sa tâche. Leurs origines sociales (Angevins issus de bonnes familles) et leurs grades universitaires leur assurent influence et compétence. Il en est de même pour les grands vicaires et, à l'échelon inférieur, pour les doyens et archiprêtres.

Visites pastorales et règlements: synodes et ordonnances. - Les rapports des archidiacres et les procès-verbaux de visite des doyens et archiprêtres constituent pour l'évêque une source d'informations précieuses. Un plan-type, de sa conception, permet d'envisager toutes les questions pastorales, matérielles ou spirituelles. Les curés eux-mêmes, au moyen d'une correspondance active, fournissent une information de première main, complétée par les rédactions de mémoires. Un questionnaire, élaboré par l'évêque en 1667 à l'intention des curés, constitue un schéma de base pour établir «la police des mœurs» ou «l'état des âmes» dans le diocèse: les cinq réponses incomplètes qui sont conservées le prouvent.

Pourtant, comme son devoir d'évêque l'y oblige, c'est en se déplaçant lui-même qu'Arnauld s'informe le mieux des réalités du diocèse. Visitant chaque année une partie de son diocèse, il consacre à cette tâche un temps important que reflète mal le petit nombre de documents conservés. La visite, annoncée par un mandement préparatoire, se déroule suivant les rites et cérémonies traditionnels. Elle donne lieu à un procès-verbal. La confirmation des paroissiens en est un temps fort. Elle s'achève par la rédaction de règlements plus administratifs que spirituels.

Le tableau des déplacements d'Arnauld peut être complété grâce aux mentions faites par les curés dans leurs registres paroissiaux ou aux traces matérielles de son passage, en particulier les boîtes de consécration d'autel qui sont conservées : on a retrouvé ainsi la trace de vingt-et-une consécrations d'autel dans le diocèse.

Les réconciliations d'églises, les bénédictions de cloches sont d'autres occasions pour l'évêque de se montrer présent au milieu de son peuple, indépendamment des cérémonies extraordinaires comme les canonisations.

La réunion de tous les curés du diocèse renouvelle d'abord aux yeux d'Arnauld l'image apostolique des premiers temps de l'Église. Elle permet à l'évêque, une fois par an, le premier jeudi après la Pentecôte, de stigmatiser les vices de son clergé, de l'exhorter à une vie meilleure et de lui donner des ordonnances de réformation. De 1650 à 1680, tous les ans, sauf en 1662, Arnauld réunit le synode, sans distribuer aussi régulièrement des ordonnances : de 1650 à 1657, les ordonnances sont annuelles (soixante-dix-neuf articles au total) ; en revanche, de 1658 à 1663, aucun règlement n'est établi ; la reprise, effective mais inégale à partir de 1663, s'achève par la publication, en 1680, du recueil des Statuts du diocèse d'Angers auquel travaillait l'évêque depuis 1651. L'ouvrage regroupe dans l'ordre chronologique les ordonnances des évêques précédents et celles d'Arnauld, ainsi que les décisions de justice ou déclarations des Assemblées du clergé qui concernent le diocèse.

Même si trois ordonnances synodales postérieures au recueil nous sont connues par leur publication en 1687, 1690 et 1691, la période d'activité réglementaire la plus intense d'Arnauld se situe dans les dix premières années de son épiscopat. Elle concerne essentiellement la pratique pastorale : les problèmes dogmatiques n'y sont pas évoqués, les questions spirituelles ne le sont que dans la mesure où elles touchent à la morale ou à la discipline.

DEUXIÈME PARTIE L'ACTION PASTORALE D'HENRY ARNAULD

PREMIÈRE SECTION

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE : COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET CLERGÉ SÉCULIER

Le clergé régulier. - Arnauld, séduit par un mode de vie qui apparente les ermites aux solitaires de Port-Royal, entreprend cependant de les contrôler et de favoriser la Congrégation de Saint-Jean-Baptiste, garantie de régularité et d'obéissance à l'évêque.

La volonté de réforme d'Arnauld ne se limite pas à l'exercice de son droit de visite, que lui contestent les abbayes bénédictines ; elle épouse l'esprit de réforme de la Congrégation de Saint-Maur. Abbé de Saint-Nicolas depuis 1623, Arnauld, après avoir établi la règle mitigée en 1628, entreprit

d'introduire la réforme de Saint-Maur, malgré la résistance des moines en butte au prieur. Le concordat de 1667, contesté par les mitigés et le Corps de ville, ne fut confirmé par lettres patentes qu'en 1672. L'introduction de la réforme à Saint-Aubin, provoquée par les dérèglements des moines, suscita de même, dès 1656, un conflit d'autorité qui s'acheva grâce au concordat de 1660.

Le contrôle des réguliers, en particulier les Mendiants, provoque dans le diocèse d'Angers de longues querelles qui, de 1650 à 1669, opposent les réguliers à la hiérarchie séculière, dans le domaine sacramentaire (pénitence), liturgique (sépultures, assistance à la messe de paroisse), missionnaire (prêches), voire matériel (quêtes). Elles se manifestent surtout par des libelles partisans et enflammés où l'Oratoire prend la défense d'Arnauld. L'arrêt du Conseil d'État du 4 mars 1669, en limitant les privilèges des réguliers, vient confirmer l'action de l'évêque.

Le concordat du 23 juin 1673 mettant fin à l'«exterritorialité» de Saint-Florent marque une progression dans l'accroissement de la juridiction

diocésaine sur les pouvoirs du clergé régulier.

Les communautés religieuses féminines. - Le devoir de protection et de contrôle qu'a l'évêque envers les communautés religieuses féminines s'exprime en premier lieu dans les correspondances régulières qu'il leur adresse et dans les visites qu'il leur rend. Il participe personnellement aux élections de supérieures, à la Visitation d'Angers par exemple, interroge et examine les religieuses sur leur vocation, procède aux prises d'habits et professions solennelles : son attachement à la Fidélité, à la Visitation et aux Ursulines d'Angers est très marqué. Dans ses entretiens, l'évêque leur propose l'image de la «religieuse parfaite» suivant le modèle port-royaliste défini par la Mère Agnès Arnaud. Deux biographies, imprimées sur son ordre, expriment cette influence certaine : la Vie de la Mère Françoise Fournier, ursuline (1592-1675) et la Vie de la Révérende Mère Madelaine Gautron, bénédictine de la Fidélité (1610-1676). Cependant la réalité contraint le plus souvent Arnauld à sévir contre les abus commis par les religieuses : prix excessifs des dots d'abord, contre lesquels Arnauld mène une vaine bataille, mais surtout dérèglements moraux suscités par l'inobservance des vœux, l'abandon de la solitude, du silence et de l'oraison, la désobéissance à l'évêque. Chez les Ursulines, cette désobéissance se manifeste par le refus du confesseur imposé par Arnauld et suspecté de jansénisme.

A l'abbaye du Ronceray, l'obligation de la clôture oppose l'abbesse et l'évêque aux religieuses, sans qu'Arnauld puisse imposer ses vues. A l'abbaye du Perray-aux-Nonnains enfin, Arnauld veut exercer son droit de visite et réformer les désordres flagrants de l'abbaye (1676-1688). Il se heurte à une résistance tenace qu'entretient sa réputation de «janséniste».

Le clergé séculier. - Insistant avec l'«École française de spiritualité» sur l'éminence du sacerdoce et sur les devoirs du ministère, Arnauld exige un clergé plus szint et exemplaire. L'examen de la vocation et des capacités lui sert à contrôler strictement la réception des ordres. Le perfectionnement du prêtre est assuré par des retraites ; la création d'un Séminaire chargé de leur formation parfait cette action. Due à l'initiative de prêtres zélés, elle rencontre toutefois l'hostilité d'Arnauld qui, favorable aux prêtres formés dans la tradition janséniste par Jean Gallard, s'oppose à l'esprit «sulpicien» des directeurs du Séminaire. De 1664 à sa mort, ses conflits dégénèrent en querelles de personnes. En revanche le Petit Séminaire, fondé pour les ecclésiastiques pauvres en 1686, bénéficie de l'appui total de l'évêque d'Angers.

La formation des prêtres est complétée au moyen des conférences, retraites et règlements de vie qu'Arnauld propose à son clergé. Ainsi, mieux formés, les prêtres doivent prendre leur rôle plus au sérieux. Une résidence stricte et active, sous contrôle de l'évêque, en est le premier signe ; une vie plus morale, le second : avarice, impureté, ivrognerie, divertissements, laisser-aller vestimentaire sont violemment condamnés par l'évêque. De même, l'entretien des lieux et objets de culte, le respect des lieux consacrés doivent inspirer l'action du curé de paroisse.

Enfin, l'évêque d'Angers réagit contre la médiocrité intellectuelle des ecclésiastiques : la lecture individuelle doit leur permettre de progresser ; les Écritures Saintes en forment la base. Arnauld recommande en outre aux prêtres la lecture d'ouvrages spirituels (saint François de Sales) et de pratique pastorale (saint Charles Borromée) ; la référence à Port-Royal est nette (la Fréquente communion, le Rituel d'Alet).

La refonte d'ouvrages liturgiques (Rituale, Processionale) s'inscrit dans cette perspective, mais l'évêque d'Angers n'y fait preuve d'aucun extrêmisme néo-gallican. Pourtant, des résistances freinent son action. Elles viennent surtout des communautés, telles que les chapitres, imbus de leurs privilèges et peu enclins à l'esprit d'une réforme : le chapitre de la cathédrale, ceux de Saint-Martin et Saint-Laud, le clergé de Saint-Pierre de Saumur retardent, par leurs querelles, l'application de la réforme.

En revanche, ceux de Craon et Saint-Pierre-Montlimart paraissent accepter les règlements d'Arnauld, donnant ainsi l'image d'un clergé divers et complexe.

DEUXIÈME SECTION

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE : LES FIDÈLES

La réforme morale. - La pénitence fonde la réforme morale des fidèles. Elle s'exprime particulièrement pendant le Carême dans le repentir et l'oraison, le jeûne, les mortifications et les bonnes œuvres.

Le respect du sacré constitue l'autre face de cette réforme. A ce titre, Arnauld condamne les débordements occasionnés par les fêtes religieuses, les processions et les confréries. L'utilisation de la religion à des fins profanes et paiennes (pratique de «l'aguilanneuf»), la perversion du sacré (compagnonnage, blasphèmes) et la profanation des jours de fête (trafics et débauches) sont l'objet des foudres de l'évêque.

Interdictions et condamnations visent à restaurer le respect du sacré, le sens véritable de la religion catholique.

L'enseignement de la foi. – Les prédications, mais surtout l'enseignement de la doctrine chrétienne par les curés, sont à la base de la réforme voulue par l'évêque. Cet enseignement, qui demande simplicité et clarté, s'acquiert dans les petites écoles dont Arnauld souhaite et suscite le développement sur le modèle, d'inspiration janséniste, défini par Jean Gallard. L'instrument essentiel de cette christianisation est le manuel qui instruit des vérités de la foi chrétienne, traité des Devoirs du chrétien d'abord, puis Catéchisme ou doctrine chrétienne, publié en collaboration par les trois évêques d'Angers, La Rochelle et Luçon (1676). Ce catéchisme est divisé en trois volumes destinés aux tout-petits, aux enfants et aux curés, dans un souci pédagogique. Son inspiration s'apparente à celle des définitions données par Saint-Cyran dans sa Théologie familière ; particulièrement sur le problème de la Grâce et celui de la fréquente communion, les concordances sont frappantes. Accueilli avec des réticences, il connut cependant un succès certain.

Arnauld complète l'instruction des fidèles par la recommandation de bonnes lectures, favorables à la conversion du chrétien (l'Imitation de Jésus-Christ ou les Confessions de saint Augustin), à son anéantissement devant Dieu (le Chrestien intérieur de Bernières-Louvigny ou les Méditations de Dupont).

Les missions exaltent l'œuvre d'enseignement menée par le curé dans sa paroisse. Arnauld les favorise (Augustins, Bénédictins de Saint-Maur), tout en restant méfiant à l'égard des Lazaristes. Celles du capucin Honoré de Cannes (1684-1685) en constituent l'élément le plus dynamique et le plus spectaculaire : retraites spécialisées, processions, érections de croix en sont les temps forts ; la création d'un Mont-de-Piété, des restitutions d'argent, la création d'associations charitables, les conséquences.

Les sacrements et les dévotions. - Du baptême à l'extrême-onction, les sacrements vivifient les chrétiens. Arnauld le rappelle constamment aux fidèles, mais sans prendre de positions obligatoirement jansénistes (ainsi pour les enfants morts sans baptême). Insistant sur la préparation aux sacrements (Instruction familière sur la confirmation), et particulièrement sur la pénitence, il en souligne toute l'importance : la contribution nécessaire pour le pénitent, la dureté du confesseur qui peut renvoyer le pécheur, font de l'évêque d'Angers un partisan d'une pratique rigoureuse des sacrements.

Sa condamnation de l'Apologie pour les casuistes du Père Pirot (1658) le situe au moins parmi les probabilioristes.

Le respect dû au Saint-Sacrement explique, dans cette perspective, la limitation contrôlée des expositions voulue par Arnauld. Sa propre dévotion christologique cependant s'exalte à l'occasion du miracle eucharistique des Ulmes (2 juin 1668). Critiqué pour avoir approuvé ce miracle que d'aucuns jugeaient faux, l'évêque n'en utilise pas moins l'événement comme un signe favorable aux jansénistes et révélateur pour les protestants de Saumur.

Cependant, à côté des dévotions christologiques, Arnauld favorise le développement traditionnel du culte marial, en particulier grâce aux confréries du Rosaire et de Notre-Dame des Agonisants.

La lutte contre l'hérésie : les protestants. - La politique d'Arnauld à l'égard des protestants s'inscrit dans le mouvement général de réduction de la R.P.R. dans le royaume. De 1650 à 1684, les conversions et abjurations se multiplient, l'évêque d'Angers les favorise et donne à certaines une publicité retentissante : ainsi pour Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, en 1670, ou pour David Gilly et David Courdil, respectivement ministres de Baugé et de Château-du-Loir, en 1683. Ces conversions, la mission du Père Honoré de Cannes à Saumur (juillet-août 1684) préparent la ruine du protestantisme en Anjou. Sur intervention d'Arnauld, l'Académie de Saumur est supprimée par arrêt du Conseil d'État (8 janvier 1685), et le temple démoli (15 janvier 1685). De même, une sentence du lieutenant criminel de la sénéchaussée confirmée en Parlement (12 juillet 1685) aboutit à la destruction du temple de Sorges.

Après la Révocation, Arnauld mène une politique de séduction et de de charité envers les Nouveaux Convertis. La pratique des discours et des pensions n'exclut pas toutefois l'assentiment aux dragonnades.

TROISIÈME SECTION

L'ACTION PASTORALE CARITATIVE

Les pauvres. - Idéal spirituel d'amour et de pardon que doivent mettre en pratique les curés, la charité, aux yeux d'Arnauld, s'adresse d'abord aux pauvres qui sont les membres de Jésus-Christ. L'évêque montre lui-même l'exemple par ses aumônes habituelles et ses interventions lors des cataclysmes : inondations de 1651, disettes de 1661-1662 et 1683-1684. En contribuant au développement des Dames de la Charité, il fournit aux pauvres le soutien de petits groupes actifs et dévoués appliquant les maximes de l'Évangile.

La création à Angers d'un Hôpital général, voulue par le pouvoir civil (1662), est encouragée par Arnauld. Par son règlement du 13 mai 1679,

l'évêque, qui ne néglige pas les aspects matériels de la vie à l'hôpital, lui impose un sens spirituel et en fait un symbole de la charité chrétienne; les «gouvernantes des pauvres» en sont l'élément dynamique.

Enfin Arnauld, à l'occasion de la mission du Père Honoré de Cannes, fonde, à Angers, le 17 juin 1684, un Mont-de-Piété afin de prêter de l'argent aux habitants et artisans pauvres, temporairement et sans en tirer d'intérêt.

Les pécheresses et repenties. - Sainte Madeleine inspire l'action d'Arnauld à l'égard des pécheresses repenties. La création des Filles pénitentes, due à de pieux Angevins (1642), est confirmée par l'évêque qui leur impose, comme supérieure et comme modèle de vertu, Marguerite des Haies. Celle-ci incarne à la lettre le règlement accordé par Arnauld le 17 juillet 1673 : mortifications, pratique de l'oraison, dévotion à la Vierge, obéissance à l'évêque en sont les éléments.

Arnauld approuve en outre la création du Bon Pasteur, pour les pénitentes volontaires (1688), et de la Providence, centre d'accueil pour les convalescentes de l'Hôtel-Dieu (1690), menant ainsi une action à la fois répressive et préventive, inspirée par la charité et le sens du péché.

Les malades. - Arnauld ne néglige pas le soulagement physique des corps. Il exhorte les curés à intervenir en collaboration avec les médecins pour la guérison des malades. Il intervient personnellement dans la direction spirituelle des hôpitaux : rarement à l'Hôtel-Dieu d'Angers, plus efficacement à Saumur (1677) et à Durtal (1678) ; mais surtout à Candé (1673) et au Lude (1688), où l'évêque accorde un règlement pour les hospitalières. Celles-ci, sans prononcer de vœux religieux, mènent une vie qui s'apparente à celle des religieuses.

En revanche Arnauld, voulant, en 1662, imposer les vœux solennels aux hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph (fondée en 1636), se heurte à des résistances. Si les communautés de Baugé puis de Beaufort s'y soumirent volontiers, celle de La Flèche, par sa résistance, provoqua la rupture avec l'évêque d'Angers jusqu'à la mort d'Arnauld.

De faible santé, Arnauld s'épuise à la tâche. Jusqu'en 1688 toutefois, il poursuit sans relâche son action. Puis la cécité et la maladie ralentissent ses activités. Il meurt le 8 juin de la même année, âgé de 92 ans. Ses funérailles, suivies par une grande foule (14 juin), sont l'occasion de scènes de «dévotion» où les Angevins s'arrachent ses reliques. De telles manifestations contribuent à édifier les témoignages de sainteté que les fidèles d'Arnauld portent sur lui.

CONCLUSION

L'action pastorale d'Henry Arnauld présente plusieurs caractères indéniables : outre la ténacité même de l'évêque, le temps est d'abord un facteur qui joue en sa faveur. L'universalité marque en second point son action ; enfin, Arnauld s'inspire constamment des principes évangéliques. A ces trois caractères, s'ajoute la référence permanente au concile de Trente qui fait à la fois le caractère conservateur et la nouveauté d'une action essentiellement morale et spirituelle : Arnauld cherche avant tout la conversion individuelle et le salut des âmes. Sa sensibilité janséniste l'incite toutefois plus à une pratique pastorale qu'à une réflexion théologique : cette action aboutit à restaurer chez les chrétiens le sens du péché et le respect du sacré. Elle leur fournit aussi les moyens de se perfectionner (comme le catéchisme), ou de se réformer (ainsi les Pénitentes). Elle place Arnauld parmi les grands évêques réformateurs du XVIIe siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Huit textes d'Henry Arnauld.

ANNEXES

Tableau généaloqique de la famille Arnauld. - Tableau des aumônes faites par l'abbé Antoine Arnauld. - Tableau récapitulatif des déplacements de l'évêque.

ILLUSTRATIONS

Quinze reproductions de cartes, gravures, tableaux et objets.

